



KPMG S.A.
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



RSA

11-13, avenue de Friedland
75008 Paris

Lexibook Linguistic Electronic System S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'augmentation du capital réservée aux adhérents
d'un plan d'épargne d'entreprise***

Assemblée du 14 septembre 2020 - résolution n°26

Lexibook Linguistic Electronic System S.A.

6 avenue des Andes - 91940 Les Ulis

Ce rapport contient 3 pages



KPMG S.A.
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



RSA

11-13, avenue de Friedland
75008 Paris

Lexibook Linguistic Electronic System S.A.

Siège social : 6 avenue des Andes - 91940 Les Ulis

Capital social : €. 3 881 659,50

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée du 14 septembre 2020 - résolution n°26

A l'Assemblée générale de la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 5 000 000 d'euros, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du Directoire appelle de notre part l'observation suivante :

Concernant les modalités de fixation du prix, ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L.3332-20 du Code du travail sans que la méthode qui sera retenue, le cas échéant, parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.



Lexibook Linguistic Electronic System S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux
adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
9 septembre 2020*

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Paris La Défense, le 9 septembre 2020
KPMG S.A.

Rémi Toulemonde
Associé

Paris, le 9 septembre 2020
RSA

Arnaud Devoucoux
Associé